



**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2025
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DES VOSGES**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers des Vosges est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés sur l'année 2025 s'affiche en progression de 5.7% par rapport à l'année 2024 (985 dossiers contre 932).

La part des redépôts diminue en 2025. Elle s'élève à 36.1 % contre 41.8 % en 2024.

La proportion des redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances est en baisse (11.30 % contre 12.9 % en 2024).

Les dépôts en ligne représentent 18.5 % des dossiers déposés en 2025 contre 13.1 % en 2024 et 11.9 % en 2023.

Recevabilité et orientation

En 2025, 882 dossiers ont été déclarés recevables (contre 832 en 2024) soit une hausse de 6 %. La proportion de dossiers recevables avec résidence principale diminue : elle passe de 9.4 % en 2024 à 8.8 % en 2025.

La proportion des dossiers irrecevables pour le département des Vosges est de 7.7 %, similaire à la France Métropolitaine mais supérieure au taux du Grand Est (6.5 %).

43.3 % des dossiers orientés par la commission présentent une capacité de remboursement négative et une absence de bien immobilier. (44.9 % en 2024)

La commission a orienté 893 dossiers dont

- 45.5 % vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP SANS LJ) contre 43.9 % en 2024,
- 54.5 % vers un réaménagement de dettes contre 55.8 % en 2024.

La commission a clôturé 5.6 % de dossiers, y compris les constats de non-accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures (contre 6 % en 2024).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La commission a traité 944 dossiers contre 932 en 2024 soit une hausse de 1.3 %.

Sur l'ensemble des dossiers traités :

- 8.5 % ont abouti à un plan définitif, taux supérieur au Grand Est et à la France Métropolitaine respectivement à 6.4 % et 6.6 % ;
- 41 % ont fait l'objet de mesures imposées suite RP sans LJ (Grand Est : 39.9 % et 34.1 % au niveau national) ;
- 37.2 % ont fait l'objet de mesures imposées avec ou sans effacement partiel (taux plus élevé dans le Grand Est et en France métropolitaine respectivement à 40.6 % et 44.1 %).

Mesures pérennes (réglant la situation de surendettement) et mesures provisoires

Les mesures provisoires, constituées de plans conventionnels de redressement d'attente et de mesures imposées d'attente sans effacement représentent respectivement 4.8 % et 7.4 %.

Conformément à l'objectif du législateur, la commission a favorisé la mise en place de mesures pérennes. La proportion des solutions pérennes à 85.9 % est en augmentation par rapport à 2024 puisque le taux était de 83.9 %. Elle est inférieure au Grand Est qui affiche un taux de solutions pérennes de 89.4 % et supérieure à la France Métropolitaine qui ressort avec un taux 83.8 %.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	<i>Nombre de réunions : 2</i>	Réunion annuelle des juges + réunion au TCO pour la loi API
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	<i>Néant</i>	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 3 Nombre de personnes formées : 258 sur 13 sessions et 7 webinaires</i>	Rencontre avec la CAF AG CRESUS et UDAF Rencontre, présentation de nos ressources et formation au surendettement avec LE RENOUEAU, F'MS, AVSEA Formation à l'inclusion financière et au surendettement
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre d'interventions : 2 Nombre de personnes formées : 120</i>	Prévention arnaques dans le cadre d'une manifestation organisée à DARNEY et une à BULGNEVILLE
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>Nombre de réunions : 2</i>	2 réunions semestrielles avec les banquiers (présentation de l'actualité sur l'inclusion financière)
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombre de personnes formées : 323 sur 14 sessions et 3 webinaires</i>	Éducation financière à destination des enseignants (ressources budget, Mes Questions d'Argent, Passeport EDUCFI...) et actions auprès de jeunes

Relations avec les Tribunaux :

Réunion annuelle avec les juges pour dresser un bilan de l'année 2024, faire le point sur les dossiers en cours et échanger sur nos modes de fonctionnement.

Réunion au TCO dans le cadre de l'application de la loi API

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

La CCAPEX et la commission de surendettement ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

20 actions d'Éducation financière à destination de 258 travailleurs sociaux (7 webinaires thématiques, formations inclusion financière et surendettement, présentations des ressources EDUCFI).

² (Organisées ou participation)

Relations avec les associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière :

- Prévention sur les arnaques dans le cadre de manifestations organisées à DARNEY (forum du numérique) et à BULGNEVILLE (animation d'un atelier numérique pour les seniors) : 120 adultes sensibilisés

Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...) :

- 26 enseignants (présentation des ressources budget et/ou entrepreneurs, webinaires thématiques)
- 297 jeunes sensibilisés à la gestion budgétaire (SNU, mission locale à NEUFCHATEAU, CFA ...).

Conseil Départemental de l'Inclusion Financière :

2 réunions semestrielles :

05 2025 : thème : « **l'inclusion financière des personnes sous mesure de protection juridique** »

Présents : 7 membres de la sphère sociale et 2 membres de la sphère publique, absence de la profession bancaire.

12 2025 : thème : « **présentation du rapport de l'OIB** »

Présents : 4 membres de la sphère sociale et 2 membres de la sphère publique, absence de la profession bancaire.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Depuis l'arrêt de la Cour de cassation du 08 juin 2023 (n°20-20.088) l'administration fiscale considère qu'une saisie à tiers détenteur avant la recevabilité ne peut être suspendue même par la recevabilité du dossier de surendettement. Cela aggrave la situation du débiteur et revient à privilégier les créanciers du Trésor.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Les saisies à tiers détenteur ne sont plus suspendues à la recevabilité des dossiers de surendettement. Cela déséquilibre le budget des débiteurs et entraîne dans certains cas des impayés de factures courantes donc une aggravation de l'endettement.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les débiteurs souhaitant se faire radier du fichier FICP rencontrent des difficultés à obtenir les attestations de paiement des créances figurant dans le dossier de surendettement (dossiers archivés ou détruits chez opérateurs téléphoniques, assurances...)

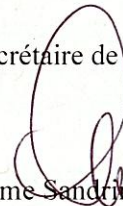
Date : 04 mars 2026

Le président de la commission



Monsieur BLAISE GOURTAY

La secrétaire de la commission



Madame Sandrine STEIN

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2024	2025	Variation 2025/2024 en %
Dossiers déposés	932	985	5,7%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	41,8%	36,1%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	12,9%	11,3%	
Dossiers décidés recevables par la commission	832	882	6,0%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	9,4%	8,8%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	63	73	15,9%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	25,4%	28,8%	
Dossiers orientés par la commission	838	893	6,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	44,9%	43,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	43,9%	45,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,2%	0,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	55,8%	54,5%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	932	944	1,3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non-accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,0%	5,6%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6,8%	7,7%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,3%	41,0%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,2%	0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,0%	8,5%	
- Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,6%	3,7%	
- Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,4%	4,8%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	39,7%	37,2%	
- Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	30,0%	29,8%	
- Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	17,4%	15,9%	
- Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	9,7%	7,4%	
Proportion de solutions pérennes (en % des mesures valant solution - hors irrecevables et clôtures sans solution)	83,9%	85,9%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	6	6	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	7	9	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	7,7%	6,6%	7,7%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	41,0%	39,9%	34,1%
Part des plans conventionnels conclus*	8,5%	6,4%	6,6%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	37,2%	40,6%	44,1%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement**	85,9%	89,4%	83,8%

*en % de dossiers traités

**en % des mesures valant solution

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
VOSGES	Dettes financières	20 577	634	2 746	71,5%	77,8%	14 175	4,0
	dont dettes immobilières	7 662	88	133	26,6%	10,8%	75 574	1,0
	dont dettes à la consommation	12 231	558	2 163	42,5%	68,5%	13 869	3,0
	dont autres dettes financières	684	367	450	2,4%	45,0%	629	1,0
	Dettes de charges courantes	3 616	625	2 436	12,6%	76,7%	3 433	3,0
	Autres dettes	4 605	477	1 051	16,0%	58,5%	1 557	2,0
	Endettement global	28 798	815	6 233	100,0%	100,0%	15 689	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Grand Est	Dettes financières	276 606	8 069	37 714	70,9%	79,2%	14 893	4,0
	dont dettes immobilières	98 367	949	1 406	25,2%	9,3%	90 642	1,0
	dont dettes à la consommation	171 150	7 279	30 542	43,9%	71,4%	14 400	3,0
	dont autres dettes financières	7 088	4 719	5 766	1,8%	46,3%	710	1,0
	Dettes de charges courantes	52 771	7 972	26 692	13,5%	78,2%	3 831	3,0
	Autres dettes	60 736	5 693	12 523	15,6%	55,9%	1 913	2,0
	Endettement global	390 113	10 192	76 929	100,0%	100,0%	18 042	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

REG

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 534 669	97 106	467 584	71,2%	80,6%	15 757	4,0
dont dettes immobilières	1 274 295	10 882	17 003	25,7%	9,0%	98 696	1,0
dont dettes à la consommation	2 169 807	88 357	382 233	43,7%	73,3%	14 880	3,0
dont autres dettes financières	90 566	55 022	68 348	1,8%	45,7%	784	1,0
Dettes de charges courantes	666 209	91 577	294 807	13,4%	76,0%	3 952	3,0
Autres dettes	763 839	65 114	145 960	15,4%	54,0%	2 000	2,0
Endettement global	4 964 717	120 473	908 351	100,0%	100,0%	19 278	7,0

Source : Banque de France

